



Problèmes suite à la vente de mon véhicule

Par **squal**, le **01/10/2008** à **13:08**

Bonjour,

j'ai vendu ma moto (1000 CBR Repsol), Cyril est venue la voir avec un ami à lui, a payé en liquide et est reparti avec cette moto.

Deux semaines après, Cyril me recontacte par téléphone pour me dire qu'il a commandé un carénagr de rechange est que cette pièce est arrivée d'une couleur différente de la moto. Après avoir demandé confirmation à son concessionnaire, Cyril me dit que ce n'est pas "une vraie Repsol".

Dans l'annonce que j'avais déposé sur internet j'avais annoncé "série limitée" car je pensais que les 1000 CBR Repsol était effectivement produit en série limitée.

Je prend donc contact avec le concessionnaire à qui j'avais acheter cette moto d'occasion et lui explique le probleme. Lui me répond qu'il est tout à fait possible que la couleur de la moto ne corresponde pas à la référence de la carte grise, que pour des raisons commerciales, notamment pour satisfaire aux exigences de ses clients (par exemple : "je voudrais cette moto mais d'une autre couleur"), il lui arrive d'intervertir ou de remplacer certaines pieces.

Il me dit aussi que la série Repsol n'est pas une série limitée sauf si on considère qu'aucune moto ne peut etre produite de facon illimitée. Les Repsol ne sont pas numérotées.

Je transmet donc ces informations à Cyril mais il est décidé à me poursuivre sauf si "je lui rend 1000 euros" pour compenser la différence de prix avec la meme moto en série "normale".

Je ne sais pas ce que je dois faire, je me suis séparé de cette moto à contre coeur car j'ai déménagé et je n'ai plus de garage pour la proteger, je ne peut donc en aucun cas me permettre de la reprendre d'autant plus que j'ai maintenant besoin de l'argent de cette vente.

Cyril de son coté roule avec tous les jours ... que peut-il contre moi ?

Il est venu voir la moto et il l'a acheter, il n'a protesté que deux semaines après !

Comment puis-je réparer l'erreur d'avoir marqué dans l'annonce que c'est une série limitée ?

Quels sont les risques encourus ?

Merci de votre aide,

Cordialement,

Olivier.